

ALLOCUTION POUR LE PRIX ADFAC 2000
POUR L'INNOVATION DE LA RECHERCHE DE
L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE
LUNDI 18 DECEMBRE 2000

Avant de vous présenter le lauréat du **Prix pour l'Innovation de la Recherche de notre Université de l'année 2000**, permettez-moi de vous dire quelques mots sur **l'Association** que j'ai l'honneur, actuellement, de présider.

L'ADFAC ou Association pour le Développement des Facultés des Sciences de l'Université de Paris, a été créée il y a près de quarante ans, en 1962, par le **Doyen Marc ZAMANSKI** et le **Professeur Yves ROCARD** ; son intitulé relève de cette époque et concerne désormais **l'Université Pierre et Marie Curie**.

Son objet social est de « **favoriser le rayonnement de l'Université et le développement d'activités scientifiques et sociales dans l'intérêt de l'Université et de son personnel** ».

L'activité essentielle de l'ADFAC consiste à assurer **la gestion administrative et comptable de certains des contrats de recherche** qui appartiennent à l'Université et que cette dernière veut bien lui confier, sur la base d'une **Convention Générale de Coopération**.

Cette gestion, **strictement réglementée et soumise au contrôle de la Cour des Comptes**, porte, dans sa grande majorité, sur des contrats prévoyant la rémunération de chercheurs temporaires : doctorants, chercheurs post-doctoraux ou divers stagiaires ; étant donné que, **jusqu'à présent**, l'Université, à l'opposé d'un organisme comme le CNRS, n'est pas habilitée à cotiser aux ASSEDIC.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 1999, l'ADFAC a géré **161 contrats de recherche** d'un montant global de **45 Millions de francs**, à partir desquels ont été réglés, **sur ordre des responsables scientifiques des contrats de recherche**, des dépenses de fonctionnement, d'équipement, de missions, mais **surtout le paiement des salaires des chercheurs temporaires**. A cet égard, **370 personnes** ont été rémunérées en 1999 ; la masse salariale correspondante, charges comprises, représentant **80 % du montant global**.

Indépendamment de ces services appréciables rendus à l'Université Pierre et Marie Curie et, dans une moindre mesure, à d'autres Etablissements d'Enseignement Supérieur comme, par exemple, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris et l'Université de Paris 13, **l'ADFAC**, grâce à la disponibilité d'une certaine trésorerie, **avance sans intérêt des fonds** :

- soit aux responsables scientifiques des contrats de recherche signés, pour faciliter le démarrage des travaux ;
- soit aux Professeurs Associés Etrangers qui viennent, chaque année, en grand nombre dans les laboratoires de l'Université ;
- soit au personnel de l'Université, dès leur embauche : enseignants, techniciens et administratifs, avant le règlement de leur première paie.

Vous savez probablement qu'une **Loi sur l'Innovation de la Recherche** a été promulguée en Juillet 1999, qui doit permettre à tout Etablissement d'Enseignement Supérieur de se doter d'un **Service autonome chargé, certes, des activités industrielles mais, surtout, commerciales**. L'ADFAC se réjouit de cette possibilité **enfin** offerte à l'Université et continuera à œuvrer au bénéfice de cette « Maison » dans d'autres domaines d'action, lorsque les décrets d'application, non encore signés, assureront la mise en place de cette Loi.



Le Prix pour l'Innovation de la Recherche, qui est décerné pour la seconde fois aujourd'hui, a été créé, l'an dernier, à mon initiative, par l'Assemblée Générale de l'ADFAC, pour contribuer au rayonnement de la recherche des Laboratoires de cette Université.

Je rappellerai que ce Prix, **d'un montant de 100 000 F**, est destiné à récompenser chaque année, « **une Equipe ou un Laboratoire de recherche** (Sciences ou Médecine) **de l'Université Pierre et Marie Curie ou de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris** (Etablissement organiquement rattaché à l'Université), **qui s'est particulièrement illustré dans l'Innovation de ses travaux : dépôt de brevets, exploitation de licences, création d'entreprises ou transfert de technologie au bénéfice des PME/PMI** ».

Au titre de l'année 2000, un appel à candidatures a été adressé à l'ensemble des Laboratoires concernés et **un Jury** a été constitué, comprenant certes des personnalités « internes » : le Président et les Vice-Présidents de l'Université, le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris, les membres du Directoire de la Recherche et le Directeur des Relations Industrielles et du Transfert Technologique de l'Université, **mais également 4 personnalités extérieures du monde économique**.

A cet égard, le Président Jean LEMERLE se joint à moi pour remercier chaleureusement pour leur participation active à ce Jury :

- **M. François BOUVIER**, Conseiller auprès du Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale ;
- **M. Bernard ETLICHER**, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie d'Ile-de-France ;
- **M. Dominique JEROME**, Chargé de Mission « Recherche » à la Direction du Développement Economique et de la Formation Professionnelle, au Conseil Régional d'Ile-de-France et
- **M. Jean-Claude LEHMANN**, Directeur des Recherches de la Société SAINT-GOBAIN.

10 dossiers ont été ainsi examinés et le Jury, à l'issue de deux réunions de délibérations, a décerné **le Prix 2000 pour l'Innovation de la Recherche**, à l'Equipe **« Matériaux Hybrides »**, appartenant au **Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée** de notre Université ; Equipe dirigée par **Monsieur Clément SANCHEZ**, Directeur de Recherche au CNRS.

Ce récent thème de recherche des Matériaux Hybrides est, en quelque sorte, **la généralisation** des méthodes d'élaboration connues sous le nom de **« procédé sol/gel »**, qui permet à température ambiante (d'où le nom de **« Chimie Douce »**, chère à notre Collègue **Jacques LIVAGE**), de préparer des systèmes minéraux comme les verres ou les céramiques.

Clément SANCHEZ et son Equipe ont eu le mérite de montrer que ces conditions de Chimie Douce, pouvaient être compatibles avec celles de la Chimie organique ou de la Chimie des Polymères.

L'Idée Force de cette Equipe est donc d'associer des précurseurs organiques et minéraux au sein d'un même matériau, dans le but de synthétiser de **véritables hybrides ou nano-composites organiques/inorganiques**.

L'avantage de ces nouveaux matériaux hybrides est multiple. Ils permettent de couvrir toute la gamme des matériaux du verre aux polymères et, de ce fait, une gamme tout aussi large de propriétés. Leur mise en forme peut être également très variée : films, fibres, membranes, etc....De plus, la composante organique peut conférer au matériau, des propriétés spécifiques : optique, électrique, électrochimique voire biochimique.

C'est donc un **champ de recherches et d'innovation en pleine expansion** et **dont les applications concernent déjà et concerneront, sans aucun doute, des secteurs très diversifiés**.

A cet égard, l'Equipe de Clément SANCHEZ a, d'ores et déjà, déposé **15 brevets** dans ce domaine et 2 types de ces matériaux sont, à l'heure actuelle, commercialisés ou en cours de commercialisation : **des membranes de nanofiltration** par **la Société RHODIA ORELIS** et **des films photochromes** par **la Société PROTAVIC**. Un 3^{ème} type de matériaux est en cours de développement par **la Société l'OREAL**.

*
* * *

Pour cet ensemble de **travaux fondamentaux**, de **brevets déposés** et de **commercialisation** de nouveaux matériaux, **l'Equipe que tu diriges**, mon Cher Clément, **répond, à tout point de vue, à l'esprit de ce Prix de l'Innovation de la Recherche**.

En te félicitant chaleureusement, ainsi que tous les membres de ton Equipe ici présents, j'ai le grand plaisir, **au nom de l'ADFAC**, de te remettre ce **Prix de 100 000 F** qui, je l'espère, contribuera à la « sortie » de nouveaux hybrides.

(Extrait de l'allocution de M. Claude QUIVORON, Président de l'ADFAC).
